



Pôle Environnement et Développement Durable

PROVENCE - ALPES - CÔTE-D'AZUR



Synthèse de la journée d'animation régionale du 25 septembre 2008

Trame verte et bleue

Les suites du Grenelle de l'environnement

Vers l'identification du réseau écologique PACA

Quelles implications pour les projets d'aménagement ?

La [stratégie nationale pour la biodiversité](#), adoptée en 2004 dans un objectif de préservation de la diversité du vivant, passe par le maintien ou la reconstitution d'un maillage cohérent et continu d'espaces et de milieux naturels ou peu artificialisés. L'importance de ce réseau vert pour assurer la **fonctionnalité des écosystèmes** et des grands ensembles naturels a fait l'objet d'une reconnaissance lors des débats du [groupe 2 du Grenelle de l'environnement](#).

La journée annuelle d'animation régionale environnement / aménagement avait pour objet de faire un point sur les travaux en cours quant à l'élaboration d'une trame verte bleue à l'échelle nationale. Elle était aussi l'occasion de présenter des initiatives locales intéressantes. Vous avez été plus d'une centaine de personnes à y assister, venant d'horizons très divers (services de l'Etat, collectivités, maîtres d'ouvrages, bureaux d'études, associations), ce qui montre l'intérêt à la fois du sujet et de ces journées d'échanges.

Au-delà d'une science, avec sa terminologie, ses descripteurs, ses modélisations, ses interrogations, l'**écologie du paysage** ouvre un espace de dialogue entre l'écologie fondamentale et l'aménagement. Mais le chercheur nous alerte sur la complexité du sujet et sur le risque des approches trop simplificatrices : le corridor d'une espèce peut devenir obstacle pour une autre... Ainsi se trouvent posées, pour les porteurs de la trame verte et bleue, les questions sur les **finalités de la trame**, l'**échelle** de travail correspondante, la détermination des **espèces indicatrices** des différents continuums écologiques et le choix des **critères de hiérarchisation**.

La région Provence Alpes Côte d'Azur dispose d'un patrimoine naturel riche et porte une responsabilité majeure dans la mise en oeuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité. Elle est aussi soumise à une forte pression de développement très forte. Dans ce contexte, la DIREN PACA se devait de mettre à disposition des acteurs de l'aménagement un outil de mesure de la **fragmentation des milieux** et de ses conséquences sur les espèces inféodées ; l'intérêt de la méthode présentée réside dans son aspect prospectif qui permet d'**éclairer les choix d'aménagement**. Elle se doit aussi de préciser ses enjeux en matière de préservation de la connectivité des paysages naturels : elle a donc initié une étude portant sur l'identification et la hiérarchisation des **corridors écologiques** à l'échelle d'un SCOT, dont les résultats vous seront présentés en 2009.

La question de la **connaissance**, de sa mutualisation et de sa diffusion a été abordée dans nos débats : elle concerne les espèces mais aussi les méthodes, les outils et les techniques. Aussi était-il intéressant de vous présenter plusieurs **démarches novatrices** conduites en région Rhône-Alpes, dans l'objectif de préserver les transparences écologiques nécessaires aux déplacements de la faune, à la dispersion des espèces et au brassage génétique des populations d'espèces.

La **prise en compte des continuités écologiques dans les documents de planification territoriale** y est apparue comme incontournable. Elle pose en revanche la question de l'**acceptation politique et sociale** de la trame verte et bleue, à laquelle les 5 parcs naturels régionaux de PACA, pilotés par le PNR de Camargue, se proposent de répondre prochainement dans le cadre d'un appel à projets lancé par le MEEDDAT.

Toutefois, si la construction de **passages faune** performants, la prise en compte des corridors dans les SCOT et l'établissement de règlements de PLU appropriés sont nécessaires, ces actions prises isolément ne sont pas suffisantes : un passage faune, dont le coût n'est pas négligeable pour un maître d'ouvrage, peut devenir inopérant lorsque zones d'activités et lotissements se multiplient aux abords... La mise en **cohérence des interventions**, assortie d'une bonne articulation entre les documents aux différentes échelles, est une condition essentielle pour leur réussite et leur pérennisation, d'où l'intérêt de documents de cadrage, portés à l'échelon régional ou départemental, et d'un portage politique.

Avec la trame verte et bleue, la volonté du Grenelle de l'environnement est de préserver la fonctionnalité des écosystèmes, la biodiversité ordinaire et les capacités d'adaptation de la nature dans le cadre d'un

aménagement durable des territoires et d'une gestion intégrée des espaces naturels. L'élaboration du réseau écologique régional sera portée par les collectivités en étroite concertation avec les acteurs de terrain et dans un cadre cohérent garanti par l'Etat.

La journée d'échanges a été également l'occasion de **faire le point sur la protection des espèces et les principes de dérogation** et d'insister encore sur la démarche (1 éviter, 2 réduire, 3 compenser) et les trois conditions à remplir pour qu'une dérogation soit envisageable : être dans un des cas de dérogation prévus par la réglementation (santé et sécurité publique, raisons impératives d'intérêt public majeur) – absence de solution alternative – ne pas porter atteinte à l'état de conservation des populations des espèces concernées.
